

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 23 août 2023

Les fortes températures accentuent la sécheresse en Haute-Savoie

Le 12 juillet dernier, une partie du département a été placée en alerte renforcée. Le temps frais du début du mois d'août a permis de maintenir les débits des cours d'eau et d'améliorer l'humidité des sols à un niveau satisfaisant.

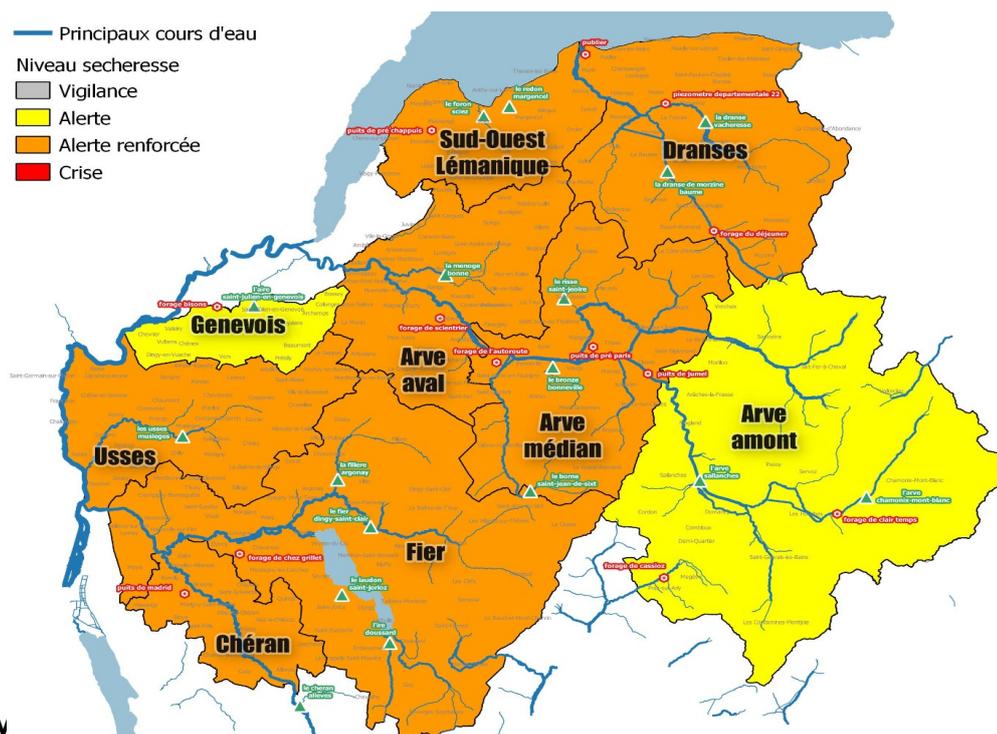
Depuis plusieurs jours, le département fait face à un épisode caniculaire. Les températures élevées et l'absence de précipitations entraînent une baisse marquée des débits qui repassent progressivement sous les seuils d'alerte.

Le niveau de la majorité des nappes présente également une tendance à la baisse, accentuée par une forte hausse de la consommation. Certains secteurs sont sur les mêmes tendances que 2022 et les tensions sur l'alimentation en eau potable augmentent. Les orages prévus en fin de semaine ne permettront pas une alimentation suffisante des milieux aquatiques.

En parallèle, l'humidité des sols, qui s'était améliorée au cœur de l'été, se dégrade à nouveau. L'ouest du département est particulièrement touché présentant un déficit jusqu'à - 60 % par rapport à la normale. Les températures élevées et les précipitations disparates attendues d'ici la fin du mois d'août risquent d'aggraver la situation.

Ainsi, à compter de ce jour, compte tenu des prévisions météorologiques :

- les secteurs du Fier, du Chéran et des Usses passent au niveau alerte renforcée (niveau 3/4)
- l'Arve amont passe en alerte (niveau 2/4)
- les secteurs des Dranses, du Sud-Ouest lémanique, de l'Arve aval et de l'Arve médian restent au niveau alerte renforcée (niveau 3/4)
- le Genevois reste en alerte (niveau 2/4)



Préfecture de la Haute-Sav
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53
 Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
 @Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie
 BP 2332
 74 034 ANNECY Cedex

Pour les secteurs placés en alerte renforcée (Dranses, Sud-Ouest lémanique, Arve aval, Arve médian, Chéran, Fier et Usses), les principales mesures de restrictions d'usage qui s'appliquent sont :

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE RENFORCÉE niveau 3/4



**Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris**



**Interdiction d'arroser
les potagers**
Tolérance : arrosage manuel pied à pied
de 20 h à 8 h
Récupération des eaux de pluie à privilégier



**Interdiction de laver
les véhicules**
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



**Fermeture
des fontaines publiques et privées
en circuit ouvert**



**Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...**
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



**Activités industrielles
et commerciales**
Réduction de 50 % des volumes d'eau
sauf exceptions



**Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h**
Pour les golfs :
réduction de 60 % des volumes d'eau



**Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées**



**Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 9h et 20h**

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Pour les secteurs placés en alerte (Arve amont, Genevois), les principales mesures de restrictions d'usage qui s'appliquent sont :

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource : eau potable, puits, forage, source privée (hors récupération eaux de pluie)

ALERTE niveau 2/4



Interdiction d'arroser
les pelouses, les ronds-points,
les espaces verts publics et privés,
et les massifs fleuris
de 8h à 20h



Interdiction d'arroser
les potagers
de 8h à 20h



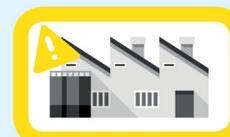
Interdiction de laver
les véhicules
Ne pas laver hors stations professionnelles
équipées de système à haute pression
ou de recyclage



Fermeture
des fontaines publiques et privées
en circuit ouvert



Interdiction de remplir ou vidanger
les piscines privées...
sauf les piscines maçonnées lors de la première
mise en service pour réception de travaux



Activités industrielles
et commerciales
Réduction de 25 % des volumes d'eau
sauf exceptions



Interdiction d'arroser
les stades, les golfs...
entre 8h et 20h
Pour les golfs :
réduction de 30 % des volumes d'eau



Interdiction de nettoyer
les façades, toitures, trottoirs
et autres surfaces imperméabilisées



Interdiction
de l'irrigation par aspersion
des cultures
entre 11h et 18h

Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État

Tél. : 04 50 33 60 58 – 06 78 05 98 53
Courriel : pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Localement, les maires peuvent prendre des mesures de restriction des usages de l'eau plus fortes s'ils l'estiment nécessaires.

Ces mesures ne s'appliquent pas dans le cadre de la sécurité publique (lutte contre l'incendie en particulier).

L'application de ces restrictions fera l'objet de contrôles réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB). Il est rappelé que toute infraction aux restrictions mises en place en matière de sécheresse constitue une contravention de 5^{ème} classe, punie de 1 500 € d'amende pour les personnes physiques (7 500 € pour les personnes morales).

Vous pouvez consulter l'ensemble des mesures applicables sur le site internet des services de l'État en haute-Savoie : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Eau/Secheresse>

Afin de contribuer à améliorer la situation sur le territoire, le préfet de la Haute-Savoie appelle l'ensemble des acteurs (particuliers, entreprises, et collectivités) à faire des efforts pour économiser l'eau.

En adaptant quelques gestes simples dans notre vie quotidienne, il est possible de réduire notre consommation d'eau et de retarder la mise en œuvre des mesures de restrictions.